

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SADIRAC**

Du 17 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 17 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Sadirac, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel COZ, Maire.

Date de convocation : 10 février 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux ayant remis un pouvoir : 6

Présents : Mesdames Barbara DELESALLE, Christelle DUBOS, Iris GAYRAUD, Valérie KIEFFER, Nathalie PELEAU, Christine RUGGERI et Messieurs Raymond ALBARRAN, Gilles BARBE, Alain BARRAU, Auguste BAZZARO, Fabrice BENQUET, Claude CAMOU, Pierre CHINZI, Alain COLLET, Daniel COZ, Patrick GOMEZ, Jean-Louis MOLL, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK.

Absents représentés :

Madame Aurélie BROCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick GOMEZ,

Monsieur Hervé BUGUET ayant donné pouvoir à Monsieur Alain COLLET,

Monsieur Jean-Clément CANCLAUD MONTION ayant donné pouvoir à Madame Nathalie PELEAU,

Madame Florence FOURNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Claude CAMOU,

Madame Sandra GOASGUEN ayant donné pouvoir à Monsieur Gilles BARBE,

Madame Catherine MARBOUTIN ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel COZ.

Absents :

Monsieur Jean-Louis CLEMENCEAU,

Madame Marie-Ange BURLIN.

Monsieur Pierre CHINZI est désigné secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à la majorité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2017.

Nombres d'élus présents : 19

Nombre de votants : 19 (dont 4 procurations)

Ne participent pas au vote : 6 (Aurélie BROCHARD, Claude CAMOU, Florence FOURNIER, Patrick GOMEZ, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à la majorité, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2017.

*Nombres d'élus présents : 19
Nombre de votants : 19 (dont 4 procurations)
Ne participent pas au vote : 6 (Aurélié BROCHARD,
Claude CAMOU, Florence FOURNIER, Patrick
GOMEZ, Alain STIVAL et Jean-Louis WOJTASIK)
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0*

DELIBERATIONS

1-Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2017

Les taux d'imposition seront maintenus à leur niveau de 2016.
Ainsi, les taux de fiscalité directe sont fixés, pour 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation 20,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 20,81%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 48,45%

Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2017 (imprimé 1259) sera communiqué, il sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision de maintien des taux.
Si ces dispositions recueillent l'agrément du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision suivante :

*Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,
- APPROUVE le taux des taxes communales 2017 ci-dessus.*

*Nombres d'élus présents : 19
Nombre de votants : 25 (dont 6 procurations)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0*

2-Vote du Budget Primitif 2017 - budget principal, budgets annexes assainissement collectif et régie transport

Concernant l'exercice 2017, la municipalité fait le choix d'élaborer et de voter un budget primitif dès le mois février, afin de se conformer aux exigences et au cadencement des travaux engagés et en cours de réalisation. Il a aussi pour but d'être réactif rapidement pour inscrire les projets d'investissement et de faire les demandes de subventions auprès des organismes publics.

Un budget supplémentaire, sera présenté d'ici la fin du 1^{er} semestre 2017, qui permettra d'ajuster le budget primitif tant en dépenses qu'en recettes selon :

- la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice,
- l'intégration des recettes inconnues au moment du vote du budget primitif

- l'introduction éventuelle d'opérations nouvelles, suivant la nécessité ou l'opportunité, en fonction des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes supplémentaires ou ajustées, désaffectation de dépenses).

Monsieur le Maire soumet l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2017 pour le Budget Principal, le Budget annexe d'assainissement collectif et le budget annexe transport.

Ces propositions budgétaires ont été exposées et commentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 février 2017.

Remarque : En dépenses de la section de fonctionnement du budget communal, les montants des dotations aux amortissements ainsi que des charges financières sont, à ce jour, connus et validés, respectivement de 91 177,93 € et 235 225,37 €. Pour autant, sur le document transmis lors du DOB, les montants affichés étaient de 81 815,93 € (pour les dotations) et 230 000 € (pour les charges financières), soit un écart de +14 587,37 € de dépenses. Afin de respecter le montant annoncé des dépenses totales du Budget primitif, soit 3 207 967,93 €, les « charges à caractère général » (chap. 011) ont été réduites d'autant, pour un montant ajusté de 630 412,63 € au lieu de 645 000 €, tel qu'annoncé lors du DOB.

Le contenu détaillé de ces budgets figure dans les documents joints en annexe et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il convient de préciser que, sur l'exercice 2017,

1 - Le budget primitif du budget principal de la commune s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, pour un montant de :

3 207 967,93 € sur la section de fonctionnement

1 965 095,01 € sur la section d'investissement

2 - Le budget primitif du budget annexe d'assainissement s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, pour un montant de :

157 804,00 € sur la section de fonctionnement

415 765,63 € sur la section d'investissement

3 - Le budget primitif du budget annexe de la régie transports s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, pour un montant de :

36 400,00 € sur la section de fonctionnement

10 511,51 € sur la section d'investissement

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2017 de la commune, le budget primitif d'assainissement collectif 2017 et le budget primitif transport 2017 qui ont pour objet d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits supplémentaires pour engager de nouvelles réalisations.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 4 février 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité,

Sur le budget principal :

- **ADOPTE le budget primitif 2017 du budget principal de la commune,**
 - **par chapitre en section d'investissement**
 - **par chapitre globalisé en section de fonctionnement**

Nombres d'élus présents : 19
Nombre de votants : 25 (dont 6 procurations)
Pour : 19
Contre : 6 (Aurélie BROCHARD, Claude CAMOU, Florence FOURNIER, Patrick GOMEZ, Alain STIVAL, Jean Louis WOJTASIK)
Abstention : 0

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité,

Sur le budget annexe d'assainissement :

- *ADOpte le budget primitif 2017 du budget annexe d'assainissement de la commune,*
 - *par chapitre en section d'investissement*
 - *par chapitre globalisé en section de fonctionnement*

Nombres d'élus présents : 19
Nombre de votants : 25 (dont 6 procurations)
Pour : 19
Contre : 6 (Aurélie BROCHARD, Claude CAMOU, Florence FOURNIER, Patrick GOMEZ, Alain STIVAL, Jean Louis WOJTASIK)
Abstention : 0

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Sur le budget annexe de la régie transport :

- *ADOpte le budget primitif 2017 du budget annexe de la régie transport de la commune,*
 - *par chapitre en section d'investissement*
 - *par chapitre globalisé en section de fonctionnement*

Nombres d'élus présents : 19
Nombre de votants : 25 (dont 6 procurations)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie ses collègues et lève la séance à 20 H 10.

Le Secrétaire de séance,

Pierre CHINZI